

Vous devrez impérativement vous munir des documents nécessaires :

- Justificatif de vaccinations,
- Justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Livret de famille ou photocopie de la carte d'identité de l'enfant ou photocopie de l'extrait d'acte de naissance,
- Certificat de radiation (en cas de changement d'école),
- Jugement attestant du mode de garde (en cas de séparation ou divorce des parents).

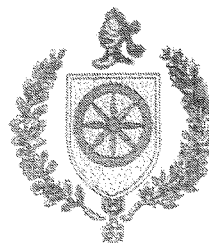
Après avis de la commission, un **certificat d'autorisation d'inscription** signé par **Le Maire** vous sera Délivré.

Vous devrez ensuite vous présenter à l'école qui vous a été désignée pour valider l'admission de votre enfant.

Les admissions aux écoles maternelles CURIE et PASTEUR se dérouleront :

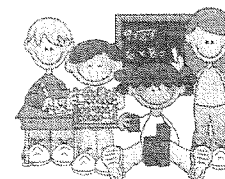
*du Lundi 24 Avril au Jeudi 27 Avril,
L'après-midi*

Pour faciliter les démarches, les formulaires de pré-inscriptions et de demande de dérogation sont téléchargeables sur le site de la ville/rubrique enfance et jeunesse



République Française

MAIRIE DE ROEULX



Campagne d'inscriptions scolaires pour la Rentrée 2017/2018 dans une école maternelle publique

La rentrée scolaire 2017/2018 se prépare dès maintenant.

**Les pré-inscriptions s'effectueront
en Mairie auprès du service enfance jeunesse
du 3 Avril au 7 Avril
aux horaires d'ouverture**

Sont concernés les enfants entrant pour la première fois dans l'une des deux écoles maternelles publiques.

Renseignements auprès du Service Enfance-Jeunesse,
Madame Sylvie PADOVAN
Ligne directe : 03 27 21 43 02
Mail : enfance-jeunesse@roeux.fr